DEC171813DR01

Décision portant nomination de Mme Anissa FORGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO)

LE DIRECTEUR,



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet 94800 Villejuif Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151485INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO) et nommant M. Alexandre FRANÇOIS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 mars 2017 :

Considérant que **Mme Anissa FORGET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation lle-de-France Est du CNRS, du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013.

DECIDE:

Article 1er: Mme Anissa FORGET, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO), à compter du 1er septembre 2015.

Mme Anissa FORGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anissa FORGET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 19 avril 2017

Le directeur de l'unité Alexandre FRANCOIS

Monsieur Alexandre FRANÇOIS Directeur du LACITO CNRS UMR 7107

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Visa de Carle BONAFOUS-MURAT, président de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3